

Un Autre Regard sur notre commune

N° 1 - Juillet 2007



Suite à la censure dont nous avons fait l'objet dans le « bulletin communal », nous avons décidé de lancer cette nouvelle publication.

Notre but reste toujours de vous faire part de notre regard sur ce qui se passe chez nous en relatant les faits de manière objective.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Le point de vue de notre groupe sur le conseil communal du 1er mars 2007.

Il s'agit, tel quel, du texte qui aurait dû figurer dans le dernier bulletin communal.

Suite à vos nombreux encouragements lors de la parution du bulletin communal précédent, nous souhaitons continuer à vous rendre compte de nos interventions et vous faire connaître notre point de vue sur certaines questions.

C'est dans cette optique que nous revenons sur le dernier conseil communal de début mars.

Le menu était copieux : impossible d'être exhaustifs dans le cadre de cet article. Nous nous limiterons donc à exposer brièvement nos interpellations.

Nous avons commencé par re-signer la charte d'intégration des personnes handicapées, tout en nous interrogeant sur la charte déjà signée en 2001 et les réalisations concrètes. A ce jour, rien n'a été réalisé et aucun projet concret n'est présenté, si ce n'est une vague idée d'installation d'un ascenseur à la maison communale.

En ce qui concerne l'aménagement des plaines de jeux, nous avons constaté que l'endroit retenu pour Porcheresse (au château) n'est pas celui qui est indiqué au dernier cahier spécial des charges. Dans le projet mis à jour, la plaine n'est pas située sur le terrain pour lequel le droit de superficie est accordé. Personne, avant nous, ne s'en était aperçu ! Pas étonnant : certaines pages du cahier étaient encore collées entre elles quand nous l'avons consulté.

Au sujet des travaux supplémentaires pour l'entretien de voirie 2006, nous avons fait remarquer, à titre plus général, qu'une voirie bien gérée et entretenue est une économie pour le futur. Malheureusement, nous attendons trop souvent que l'état de nos routes soit « avancé » avant d'intervenir, et cela nous coûte beaucoup plus cher à long terme.

Arrive ensuite le plat de résistance du conseil, la présentation par notre bourgmestre de son programme de politique générale. Nous ne répercuterons pas ici l'intégralité de son contenu en supposant que notre collègue assumera lui-même la publicité nécessaire à sa politique, que ce soit via le bulletin communal, le site Internet ou tout autre média.

Sur ce point très important, notre équipe formule une série de remarques ou d'objections :

* Sur les préliminaires : Notre maieur déclare vouloir « *gérer notre cité en fonction des attentes de la population tout en respectant la légalité.* »

C'est un sous-entendu terrible. La loi n'aurait-elle pas toujours été respectée précédemment ? Cela veut-il dire qu'il y a des affaires en cours au niveau de la justice ? De même, il est demandé aux gens de « *laisser en veilleuse leurs profits personnels.* » Qui serait visé ?

* Gestion des services et police : Souhait de créer de nouveaux locaux : Où ? Pour qui ? Est-ce budgétisé ? En a-t-on les moyens ?

Il est beaucoup fait référence à l'internet. C'est bien joli, mais tout le monde ne bénéficie pas de l'ADSL dans la commune. Pourquoi ne pas diffuser également l'information via le bulletin communal ?

* Développement durable : Il est question d'une proposition d'étude en vue de créer une centrale de chauffe au bois. Quel type d'organisme va faire cette étude ? A-t-on pris contact avec des fédérations du secteur bois et/ou énergie pour avoir un avis éclairé ? Il faut faire attention.

Si le but est réellement le développement durable, le système ne devra fonctionner qu'avec des déchets. Or la matière première à ce niveau fera rapidement défaut ! Au niveau du coût, il faut savoir que certains sous-produits utilisés pour les panneaux ou la papeterie ont augmenté de 400% en 2006. Le bois transformé crée une valeur ajoutée jusqu'à 10 fois supérieure à celle de l'énergie et assure de l'emploi à tout niveau de la chaîne de transformation.

Si tout le monde se lance dans l'aventure bois-énergie, l'utilisation de la biomasse va devenir une menace pour la gestion écologique de notre patrimoine forestier et donc avoir des effets négatifs sur le développement durable pourtant recherché.

En résumé, si nous voulons développer un projet énergétique en respectant les contraintes écologiques dans un but durable, cela va nous coûter une fortune.

* Education : Notre bourgmestre reconnaît avoir abandonné son projet d'école en immersion, présent dans son programme électoral. Ce même programme promettait de favoriser le recours aux manuels scolaires. Pourquoi alors refuser le matériel demandé par les enseignants de Gembes et Porcheresse ? Certes, la demande était un peu hors délai, mais de là à refuser de commander... C'est quand même de l'avenir de nos enfants qu'il s'agit !

... Surtout qu'au même collège on décide d'équiper la salle du conseil d'une horloge, ou encore de renouveler les drapeaux. Qu'est-ce qui est le plus utile ?

* Culture et loisirs : Nous avons signalé à notre bourgmestre qu'avant de vouloir créer de nouveaux locaux, il serait préférable d'entretenir ceux qui existent.

* Travaux : Nous remarquons que rien n'est prévu pour Daverdisse, donc l'échevin des travaux doit se satisfaire de l'état de son village. Mais ne faudrait-il pas urgemment s'atteler au problème du cimetière ? Problème qui sera expliqué en séance par l'échevin concerné, passablement énervé, devant un maieur reconnaissant n'avoir jamais entendu parler du problème !

* Conclusion : Cette déclaration ressemble plus à un programme électoral corrigé qu'à un véritable plan de politique générale sachant qu'il présente quelques bonnes intentions avec lesquelles nous sommes d'accord et d'autres parfois moins bonnes. Mais il propose peu ou pas d'action véritablement concrète. Par dessus tout, il n'y a pas d'évaluation des coûts et des moyens de financement. Nous attendons donc impatiemment ce fameux

budget 2007, pour nous faire une idée plus précise de ce qui a une chance de se réaliser ou pas.

De report en report, puisque le budget n'est toujours pas établi, nous venons enfin de recevoir une convocation. Plus de 30 points seront discutés ce lundi 21 mai... mais toujours pas le budget ! Il n'était matériellement pas possible à l'employée communale désignée tardivement pour se charger du travail de le finir à temps pour le conseil. Peut-être pourrait-on nous le présenter fin du mois ? Pourquoi ne pas enchaîner deux conseils ? Le travail ne nous fait pas peur. Ou bien va-t-on devoir attendre mi-juin et le retour de vacances de l'un ou l'autre pour enfin avoir du concret ?

Après la déclaration de politique générale, nous en sommes arrivés aux points supplémentaires à l'ordre du jour, en commençant par l'intervention de M-N. Nicolas dont voici un résumé :

Il est difficile d'affirmer, comme l'a fait l'échevin du tourisme, que « le Syndicat d'initiative est une ASBL indépendante, qui n'a rien à voir avec la Commune ».

En réalité, la commune se décharge de ses responsabilités en matière de culture et de tourisme sur le Centre touristique, la Maison du tourisme et le Syndicat d'initiative.

Cette manière d'agir peut se comprendre s'il s'agit de rechercher les meilleures compétences pour gérer cet important aspect de la vie communale. Mais elle ne saurait la dispenser notamment de définir les grandes lignes de la politique communale en la matière et de contrôler son application. Elle ne peut surtout pas être un moyen de faire échapper cette matière au contrôle démocratique du conseil communal et, singulièrement, de la minorité.

A cette intervention, nous n'avons obtenu que des « non-réponses ».

Notre bourgmestre s'est contenté d'affirmer que le but n'était pas d'exclure la minorité des décisions dans les matières visées. Puis, il s'est réfugié derrière une fiction juridique : Le syndicat d'initiative est indépendant, mais il a demandé à la commune de fournir des administrateurs... Chacun appréciera.

Quant à l'échevin du tourisme, il n'a pas répondu non plus, préférant sortir du sujet pour s'en prendre courageusement à l'association « Les amis du sabot », qui, au conseil communal, n'avait pas l'occasion de lui répondre.

Nous avons terminé la partie publique du conseil par l'intervention de F. Grofils : (résumé)

Au sujet de la vente de bois du 28/10/1997, lot 301, un solde de 105.825,75 € reste impayé. Quelles démarches ont été entreprises pour récupérer cet argent ? Quelles réponses ont été obtenues ? Que compte-on faire maintenant ?

Des noms devant être cités, la question a été traitée à huis clos. Nous la suivons de près.

Nous ne pouvons pas, à regrets, vous présenter un compte rendu du conseil de ce lundi 21 mai. Le délai qui nous a été accordé par l'échevin en charge de la publication pour la remise de cet article étant le mardi 22, nous ne pouvons travailler sérieusement dans un délai aussi court. C'est dommage, à partir du moment où l'on attend presque trois mois entre les deux derniers conseils communaux.

Enfin, nous n'acceptons pas d'être l'objet de jugements et de critiques acerbes notamment quant à nos compétences. L'argument *ad hominem* (nous pouvons aussi parler latin) est l'argument du faible surtout si le trait est lancé dans un contexte où il n'est pas possible de répondre. A bon entendeur...

Pour l'UGS, toujours à votre service et à votre écoute,

Mano, Firmin, Jean-Claude & Maxime.

Conseil communal du 21 mai 2007

Etant donné le délai qui nous était imposé pour la publication dans le bulletin communal, nous avons dit qu'il ne serait pas possible de donner un compte-rendu de cette séance. Les circonstances ont changé : le voici donc.

A plusieurs reprises durant ce conseil, nous avons trouvé mesquines les remarques faites publiquement au secrétaire communal faisant fonction pour des questions de détail, alors que toutes les personnes présentes au conseil précédent avaient compris ce dont on parlait. Nous déplorons d'ailleurs le traitement réservé à Freddy Vincent en général. Ce comportement dédaigneux est en grande partie responsable de son retrait des fonctions de secrétaire communal f.f.

Ceci étant dit, venons-en au fond.

Nous avons fait remarquer que le nombre de membres du conseil communal désignés à la CLDR ne correspondait pas au quart communal requis. La suite nous donne raison : la désignation devra être recommencée pour vice de procédure.

Concernant le Centre Touristique et le Syndicat d'Initiative, nous avons eu affaire à un vote de pure forme : toutes les personnes avaient été choisies d'avance par la majorité. C'est dommage pour ces instances qui devraient rassembler des compétences et des bonnes volontés de tous bords autour d'un objectif commun.

En ce qui concerne le CPAS, les comptes ne nous ont pas été présentés parce que le bourgmestre ne les aurait pas vus à temps. Il les avait pourtant reçus le 26 avril, soit 4 semaines avant le conseil !

Pour la « sécurisation de la traversée de Haut-Fays », on nous a demandé de voter l'emprise du MET en nous disant qu'il s'agissait des 69 ca repris sur la cour de l'école. Après vérification par nos soins, selon les plans, celle-ci n'est pas concernée. L'emprise ne se fait que sur le parking devant les containers. C'est la deuxième fois en deux conseils que la majorité aborde un vote sans avoir lu le dossier et se trompe de parcelle dans les explications, même si cela ne change rien à l'emprise, ni au projet.

Nous avons ensuite dû prendre une décision quant à la situation financière préoccupante du Centre Touristique. Mais il est inadmissible d'arriver au conseil sans que nous n'ayons

reçu les comptes de celui-ci, alors qu'une demande écrite dans ce sens avait été adressée auprès du secrétariat communal. Comment travailler sérieusement dans ces conditions ? Se faire imposer l'urgence pour un tel vote n'est pas sérieux, surtout si l'on attend trois mois pour convoquer un conseil.

En ce qui concerne les devis forestiers, nous avons assisté à une divergence d'opinion entre le bourgmestre et son premier échevin, sans que l'échevin en charge des forêts ait voix au chapitre. La situation était surréaliste et fleurait bon l'amateurisme. Ce point a finalement été survolé sans réellement savoir ce qu'il en était des devis et malgré notre remarque au sujet de chiffres qui ne correspondaient pas.

Par la suite et à notre grand étonnement, le bourgmestre propose de prendre exemple sur l'avis de recrutement de la commune d'Hastière pour faire avancer le dossier du secrétariat communal. Nous trouvons l'idée excellente, d'autant plus que nous l'avions avancée au conseil précédent. Mais on l'avait trouvée alors sans intérêt et inapplicable !

Concernant les travaux à venir, il apparaît que les miettes consenties aux réparations plus que nécessaires à l'église de Porcheresse (pied de toiture et escalier) permettent de reporter une fois encore les autres travaux prévus pour ce village. La priorité « number one » du bourgmestre est une nouvelle rénovation de la maison communale à Haut-Fays avec agrandissement des locaux disponibles et installation d'un ascenseur, en récupérant la bibliothèque et les « logements de la soeur ». Comme il donne priorité à ce projet, avant la réfection des salles de Gembes et Daverdisse, et vu le temps nécessaire pour désigner un auteur de projet et aboutir, cela donne une idée du retard que vont prendre les dossiers des autres villages, apparemment moins urgents.

C'est grâce à notre intervention que l'on ressort un projet d'abribus qui était au placard depuis huit ans. L'idée collective d'introduire une demande d'autorisation pour installer des abris en bois de notre confection avait l'air tellement évidente en séance que l'on se demande pourquoi personne ne l'a eue plus tôt !

Dans le même ordre d'idées, il est inacceptable de présenter en séance publique l'idée d'aménager une aire de repos au bois des Fouches à Porcheresse comme émanant du collègue, alors que nous avons avancé cette solution. Sans notre courrier, personne ne se serait interrogé sur l'affectation future de cette parcelle.

Enfin, en terme d'agenda, notre bourgmestre convoque un prochain conseil communal en date du mercredi 13 juin, au cours duquel nous devrions enfin découvrir notre budget 2007.

...à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la date du prochain conseil a déjà été déplacée au vendredi 22, puis au mercredi 27 juin. Affaire à suivre...

Quelques considérations sur le bulletin communal...

Il se présente comme « un outil d'information et de communication indépendant sans parti et apolitique ». Si on peut admettre qu'il comporte des comptes-rendus des séances des conseils communaux, il faudrait pour le moins que ceux-ci soient impartiaux et équilibrés. Or, la place réservée aux interventions de notre groupe est réduite à sa plus simple expression. Qu'on en juge : « *De nombreuses questions ont été soulevées dans différents domaines, toutes les précisions ont été apportées* ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est un peu court ! Pas un mot, par exemple, des points que nous avons portés à l'ordre du jour .

Nous l'avons dit plus haut : nous restons sur notre faim, on nous répond quand on le veut bien et on sort du sujet pour ne pas avoir à l'affronter.

Plus précisément et toujours par exemple, dans le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars (et non du 2 !), on peut lire sous le titre « Administration » : « *Assurer le confort de travail à tout le personnel, mais aussi une meilleure rémunération* ».

Nous devons avoir, tous les quatre un problème d'audition car nous n'avons pas entendu parler de cette augmentation salariale. Et il n'en est d'ailleurs pas fait mention dans le rapport du Conseil. Le personnel communal en verra-t-il la couleur ?

Cherchez l'erreur. Dans la rubrique « *Je lis dans ma commune* », les enfants qui apparaissent sur les photos des écoles de Gembes et Porcheresse sont les mêmes. Sont-ils réellement inscrits à plusieurs endroits ?

Le bulletin communal ne doit pas être de parti-pris, dit-il. Pourquoi alors insérer un article critiquant, à tort ou à raison, un logiciel d'une société bien connue ? Va-t-on, dans le prochain numéro, s'en prendre à la viande de la boucherie Sanzot ou aux baguettes de la boulangerie Bonpain ? ... Même si une mauvaise publicité est toujours une publicité.

Certaines personnes se seraient plaintes quant au contenu du bulletin communal du mois de mars (ce n'est pas les échos que nous en avons eus). Mais il apparaît maintenant, suite aux premières réactions récoltées, qu'un grand nombre de personnes sont déçues par l'absence de contenu de l'édition du mois de juin.

Relevons enfin l'hypocrisie de la phrase « *Les textes publiés dans ce périodique sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent donc pas le Conseil communal* ». Sommes-nous alors encore en présence d'un bulletin communal ?

En guise de conclusion...

Comme dit précédemment, notre but reste toujours de relater de manière objective ce qui se passe chez nous. Il n'est nullement question de « règlements de comptes » comme l'affirme « apolitiquement » le bulletin communal...

...à moins qu'il ne soit désormais intolérable pour certains que l'on émette des critiques, pourtant modérées et respectueuses, à l'encontre de la majorité.

Notre objectif est d'être constructifs mais attentifs, de veiller à ce que la gestion communale s'exerce dans l'intérêt commun et de manière transparente et rigoureuse.

Faites-nous confiance, vous ne serez pas déçus.